

# Les Infos de Base

Mercredi 30 janvier 2013  
volume 16, numéro 5  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*  
Nouvelles références aux lois et règlements du Québec  
**Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases**

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 5 du 30 janvier 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 24, 25, 27, 28, 30, 32, P.L. 200 et entrées en vigueur au 4 février 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 5 du 30 janvier 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 4 du 26 janvier 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure à l'exception de RLRQ, c. Q-2, r. 15.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 19 décembre 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 15 décembre 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 3 du 30 janvier 2013. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 30 janvier 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 19 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 janvier 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 janvier 2013 et contient maintenant 9 088 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur l'administration financière*, RLRQ, c. **A-6.001**, a. 9.1.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, a. 1.

*Loi sur l'administration fiscale*, RLRQ, c. **A-6.002**, aa. 1.4, 1.5, 9.0.1.1, 31.1, 40.1.1, 40.3, 40.5, 40.5.1, 40.6, 59.2.3, 93.1.2, 93.1.2.1, 93.1.10.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, aa. 2-5, 7-12, 14-16.

*Loi sur l'administration publique*, RLRQ, c. **A-6.01**, a. 48.1.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, a. 17.

*Loi sur l'Agence du revenu du Québec*, RLRQ, c. **A-7.003**, a. 69.1.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, a. 18.

*Loi concernant l'impôt sur le tabac*, RLRQ, c. **I-2**, aa. 2, 7.14, 13.1.2, 13.1.3, 13.15.1, 14.1, 14.2.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, aa. 19-21, 23-25.

*Loi sur le ministère des Transports*, RLRQ, c. **M-28**, aa. 12.30, 12.32.1.1, 12.32.1.2.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, aa. 26, 27, 28 (partie).

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, c. **S-4.2**, aa. 182.9, 182.10, 295.

*Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux*, L.Q. 2011, c. 15, aa. 41, 45.

*Loi sur la taxe de vente du Québec*, RLRQ, c. **T-0.1**, aa. 1, 15.1, 16, 16.1, 17, 17.4.1, 18, 18.0.1, 18.0.2, 18.0.3, 22.22, 23.1, 26.0.2, 26.2-26.5, 29.1, 35, 42.0.7, 42.0.10-42.0.24, 42.7, 43-46, 52, 60, 69.3.1, 81, 138.6, 148, 167, 168, 169.3, 169.4, 184.2, 188.1, 197, 197.3-197.5, 198, 199.0.0.1, 199.1, 206.0.1,

211, 213, 233, 234, 235, 237.3, 238.1, 239.0.1, 243, 246, 252, 253, 255.1-255.6, 259.1, 260, 262.1, 267, 279.1-279.4, 280, 281, 289.5, 289.6, 289.7, 290, 293, 294, 295, 296, 297.0.2.1-297.0.2.6, 297.0.4, 300, 300.1, 300.2, 301.4, 301.5-301.9, 301.10-301.13, 318, 323.1, 323.2, 323.3, 330, 330.1, 334, 337, 337.1, intitulé de la section XIV du chapitre VI du titre I, 349, 350, 350.0.1-350.0.5, 350.1, 350.6, 350.49, 353.0.4, 357, 358, 359, 362.2, 362.3, 368.1, 370.0.2, 370.3.1, 370.5, 370.6, 370.8, 370.9, 370.10, 370.10.1, 370.13, 378.7, 378.8 (A), 378.9, 378.11, 378.13, 378.14, 378.15, 378.19, 386, 399.1, 402.13, 402.14, 402.18, 402.19, 402.19.1, 402.22, 402.23-402.27, 403, 404.3, 407.6, 411, 411.0.1, 417.0.1, 417.0.2, 429, 431.1, 433.16-433.21, 437, 437.1-437.4, 441, 442, 450.0.2, 450.0.4, 450.0.5, 450.0.7, 453, 455.0.1, 456, 457.5, 457.7, 458.0.1, 458.0.3.1, 458.7, 458.8, 459.0.1, 462.1.1, 468, 470.1, 472, 528, 677, 678.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, aa. 29-181.

*Loi concernant la taxe sur les carburants*, RLRQ, c. **T-1**, aa. 1, 2, 10.4, 15, 15.1, 15.2, 17, 17.1, 17.2, 51.1, 55.1.1, 55.2.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, aa. 182-193.

*Loi sur les transports*, RLRQ, c. **T-12**, intitulé de la section IX.2, a. 88.8.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, aa. 194, 195.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Code de construction*, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 2, a. 3.05.

*Règlement modifiant le Code de construction*, D. 1202-2012 du 12-12-12, (2012) 144 G.O. 2, 5723, a. 1.

*Règlement sur les normes de charges et*

*de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers*, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 31, aa. 3, 4, 4.1, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15-18, 20, 21, 23, 24-26, 26.1, 27-34, 35, 36-37.5, 37.6, 37.7, 37.8, 37.9-37.15, 37.16-37.22, ann. A, B.

*Règlement modifiant le règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers*, D. 24-2013 du 16-01-13, (2013) 145 G.O. 2, 356, aa. 1-25.

*Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, RLRQ, c. **C-61.1**, r. 17, a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, D. 5-2013 du 16-01-13, (2013) 145 G.O. 2, 355, a. 1.

*Règlement d'application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac*, RLRQ, c. **I-2**, r. 1, aa. 2, 2.1, 2.1.1, 2.1.2, ann. I.

*Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2012, c. 28, aa. 196-199.

*Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale*, RLRQ, c. **M-9**, r. 11.

*Fin d'effet du règlement.*

*Orientations et mesures du ministre de la Justice en matières d'affaires criminelles et pénales*, RLRQ, c. **M-19**, r. 1.

*Orientations et mesures du ministre de la Justice*, Décision du 16-01-13, (2013) 145 G.O. 2, 363.

*Règlement sur les quotas des producteurs de lait*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 208, aa. 53.14, 53.16, 53.17, 53.17.1, 53.19, 53.23, ann. 7.

*Règlement modifiant le règlement sur les quotas des producteurs de lait*, Décision 9969 du 14-01-13, (2013) 145 G.O. 2, 365, aa. 1-7.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, L.R.C. 1985, ch. C-3.

Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles, DORS/99-120, ann. 2.

Règlement administratif modifiant le Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles, DORS/2013-6 du 18-01-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 274, aa. 1-4.

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. E-19.

Licence générale d'exportation no 46 — Cryptographie pour utilisation par certains consignataires, DORS/2013-1 du 14-01-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 246, nouveau.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2002-35, aa. 3, 5.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2013-3 du 17-01-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 259, aa. 1, 2;

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2013-4 du 17-01-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 261, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

*Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1.

*Act respecting the Barreau du Québec*, CQLR, c. B-1.

*Code de déontologie des avocats*, RLRQ, c. B-1, r. 3.

*Code of ethics of advocates*, CQLR, c. B-1, r. 3.

participer au projet-pilote.

## Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [projetpilote@gaudet.qc.ca](mailto:projetpilote@gaudet.qc.ca) pour